Image not found or type unknown

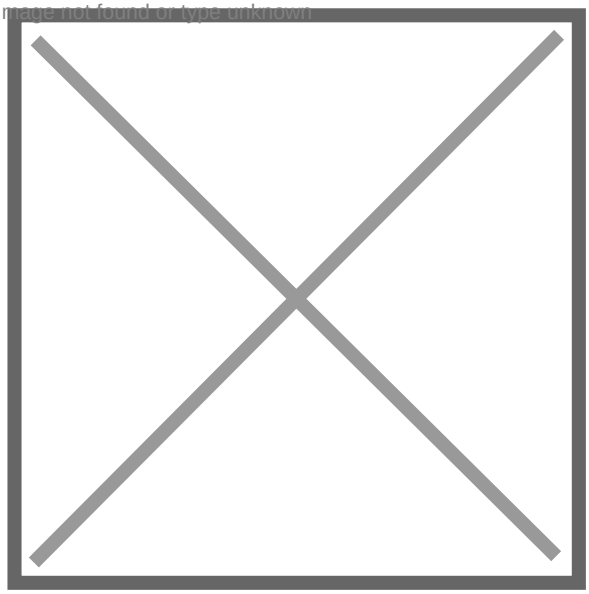

# Indemnités de cession d'un juré

Par **postic**, le **01/10/2008** à **15:15**

je dois bientot etre juré d'assise. Mon employeur m'a mis en indisponibilité pour les 15 jours concernés.Je toucherais des indemnités pour les jours ou je serai effectivement au tribunal , avec en plus un complément pour perte de salaire. Mais dans le cas ou je suis récusé pour une affaire, je ne toucherais pas de compensation. Alors comment vais-je etre indemnisé pour ces jours perdus car je ne peux reprendre mon poste de travail (plannings établis a l'avance et pas de possibilités de reprises impromptues).DE plus je suis mensualisé pour mon salaire qu'elle que soit le nombre d'heures effectuées.rnMerci de votre réponse.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés